

Monsieur le Directeur,

La ville d'Andenne compte parmi les localités belges qui ont le plus souffert du passage des troupes allemandes.

Pendant plusieurs jours, elle vécut un régime de terreur; ses maisons furent saccagées, livrées au pillage, incendiées et ses habitants fusillés ou dispersés.

Qu'avait fait cette malheureuse population pour encourir un châtiment aussi terrible?

Nous ne nous permettrons pas d'examiner les raisons qui poussèrent l'autorité militaire allemande à exercer des mesures aussi rigoureuses sur une population civile. Ce que nous savons, c'est que les infortunés Andennais ont payé bien cherement un acte hostile à l'armée d'occupation, acte qui aurait pu commettre un égarement; ces individus, pour ne parler que de la seule ville d'Andenne, plus de 500, si l'on tient compte de la commune de Seilles dont les abords de la gare semblent à première vue faire partie de notre ville, disparurent, soit par l'exécution, soit par l'exil.

L'administration militaire, non contente d'avoir usé d'une repression aussi sanglante, tint toute la ville sous le coup d'une menace perpétuelle. Durant plusieurs mois, ne restituant aux habitants une partie de leurs privilèges qu'à mesure qu'elle en jugeait la population digne.

Lorsqu'on put respirer un peu librement, les familles qui avaient été éprouvées dans leurs membres, s'enquirent de ce que ceux-ci étaient devenus. On put établir qu'environ 160 Andennais avaient été inhumés, partie au cimetière, partie sur les lieux d'exécution et parmi eux une soixantaine à peine, ceux qui avaient été tués à leur domicile ou dans les rues pendant être

identifiées par les personnes chargées de les enterrer. Quant à ceux qui reposent le long de la Meuse, à part peut-être quelques exceptions, il ne fut pas possible d'établir à quelles familles ils appartiennent, les soldats occupés à la surveillance des inhumations, ne permettant même pas qu'on retournât ceux qui étaient tombés la face contre terre.

Ce que l'on sait c'est que, parmi tous les disparus, une soixantaine au moins, n'ont pas été fusillés sur le territoire d'Andernez quoique ayant été désignés pour la peine de mort. Que sont-ils devenus? Ont-ils quitté le sol belge pour être internés dans une prison civile en Allemagne jusqu'après les hostilités? Est-ce la peine de mort prononcée contre eux qui est la cause du silence prolongé qui est fait autour de leurs noms? Quelle énigme, plus cruelle encore que la certitude qu'ont certaines familles du décès d'un ou de plusieurs des leurs.

Si l'administration communale d'Andernez avait été autorisée par l'autorité allemande d'exhumer les citoyens enterrés le long de la Meuse, ou tout au moins l'assurance que ceux des habitants qu'on croit en Allemagne s'y trouvent réellement on parviendrait à dissiper momentanément le cauchemar qui étend la malheureuse population anderneuse. On ne demanderait même pas que les noms de ces prisonniers soient connus puisqu'ils sont considérés comme retranchés du reste des vivants.

Cette faveur permettrait aux personnes qui s'intéressent à ces familles abandonnées de promettre à de petits enfants le retour de leurs pères, à de jeunes femmes de revoir leurs maris et de donner à de vieux parents, surtout le moyen de mieux supporter l'absence de leurs fils, et cet espoir chimérique, peut-être, les soutiendrait dans leurs malheurs, car la situation qui est créée à ces pauvres vieux, remplis d'amertume leur misérable existence et les conduit lentement mais sûrement au tombeau.

Malgré les démarches des notables de la ville, malgré les hautes influences qui se sont donné libre cours, l'autorité allemande est restée sourde aux prières qui lui ont été adressées.

Nous remarquons cependant que depuis un certain temps, cette dernière fait de louables efforts pour regagner la confiance de nos concitoyens. Nous ne doutons nullement de sa sincérité, mais nous lui demandons instamment, si tel est son désir de nous accorder le plus tôt possible la faveur inique que nous sollicitons de sa

bienveillance depuis plusieurs mois.

Fourniez vous, Monsieur le Directeur, user de votre influence et des relations étroites que vous entretenez avec l'autorité allemande pour l'amener à donner satisfaction à notre malheureuse cité; nous vous en serions vivement reconnaissants.

Nous apprenons au dernier moment qu'une cinquantaine de nos concitoyens sont internés au camp de Munster.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec nos meilleurs remerciements, l'expression de nos sentiments respectueux

Un groupe de familles éprouvées.
A Andenne.

Andenne, le 15 août 1915.